



Bon, ça y est, ce qui était annoncé est acté. La réglementation établissant les possibilités de pêche pour 2016 est parue au journal officiel de l'Union européenne. Et parmi toutes les autorisations et interdictions se trouvent bien évidemment les mesures relatives à la pêche du bar.

"Du 1^{er} janvier au 30 juin 2016, dans le domaine de la pêche récréative dans les divisions CIEM IV b, IV c, VII a, et de VII d à VII h, seul le pêcher-relâcher de bar, y compris depuis la côte, est autorisé. Durant cette période, il est interdit de détenir à bord, de transborder, de transférer ou de débarquer du bar capturé dans cette zone.

Dans le cadre de la pêche récréative, y compris depuis la côte, pas plus d'un spécimen de bar ne peut être détenu par pêcheur et par jour durant les périodes et dans les zones indiquées ci-après : du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016 dans les divisions CIEM IV b, IV c, VII a, et de VII d à VII h ; du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 dans les divisions CIEM VII j et VII k."

On pourra toujours discuter, contester, voire dénoncer de telles mesures s'appliquant aux pêcheurs récréatifs, mais le fait est là, tout au moins pour cette année.

Cela dit, si la réglementation visant à ne garder qu'un bar par personne et par jour du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016 me semble évidemment d'un

restrictif absolu, la pratique du no-kill du 1^{er} janvier au 30 juin 2016 ne me choque pas plus que cela, dans les conditions actuelles. Car après tout, si les pros (autrement plus durement touchés par ces mesures que les amateurs) pêchent pour gagner leur croûte, les pêcheurs récréatifs pratiquent, par définition, pour leur seul loisir. Prendre et relâcher durant un laps de temps déterminé afin de contribuer à la préservation de l'espèce bar serait-il une infâme ignominie ? Je vous laisse réfléchir à la question...

Des questions sur le bar, il y en a qui ne s'en posent pas, si l'on s'en réfère aux deux fédérations représentant les pêcheurs de loisir. Si la FNPPSF appelle sur son site "tous les plaisanciers de France et d'Europe à réagir et à se rassembler pour organiser le combat!" – comme s'il s'agissait d'une guerre –, pas le moindre mot du côté de la FFPM. Il faut dire qu'en ce moment, dans cette fédération qui se liquéfie (lire en pages 10 et 11), les mots ont laissé la place aux maux. Décidemment...

Luc Bodis

